



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-MALO**



Séance ordinaire tenue le 20 novembre 2019
au local science à compter de 18 h 45

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS ET ABSENTS

GROUPE REPRÉSENTÉ	NOMS	Personnes absentes
Directrice d'école (non-membre)	Julie Vincent	
Parent	Odile Côté-Rousseau	
Parent	Andrée Mainville	
Parent	Cyril Martin	
Parent	Dominique Paradis	
Parent	Geneviève Thibaudeau	
Personnel enseignant	Thalie Olivier	
Personnel enseignant	Audrey Noël	
Personnel enseignant	Caroline Pelletier	
Service de garde	Louise-Ann Thibault	x
Personnel de soutien	Isabelle Mahar	
Représentante de la communauté	Geneviève Sirois	
Représentant de la communauté	Éric Cadorette	

N° résolution		
	1	<p>Mot de bienvenue</p> <p>Mme Mainville souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.</p>
043-CE 19/20/ 10	2	<p>Lecture et adoption de l'ordre du jour </p> <p>Mme Mainville fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>Il est proposé par Mme Geneviève Thibaudeau d'ajouter les points suivants :</p> <p>13.1 Stratégie en matière de sécurité routière aux abords de l'École Saint-Malo par la Ville de Québec (présentation d'un représentant de la Ville de Québec, M. Jérôme Nadeau, ing.)</p> <p>13.2 Consultation sur l'offre d'un parcours complet de la 1^{re} à la 5^e secondaire aux élèves du bassin de l'école Cardinal-Roy</p>
	3	<p>Intervention du public</p> <p>Il n'y a pas de public.</p>
043-CE 19/20/ 11	4	<p>Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2019 </p> <p>Mme Isabelle Mahar propose l'adoption du procès-verbal tel que transmis avec la modification du prénom de M. Cyril Martin (Cyril et non Cyrille).</p>
	5	<p>Suivi aux procès-verbaux des réunions du 25 septembre 2019</p> <p>Il est demandé quel a été le suivi fait quant aux devoirs. Les parents questionnent la lourdeur de la tâche exigée pour certains enfants, notamment pour ceux de première année (40 à 45 minutes). La direction explique que les enseignants ont été consultés et informés lors des deux dernières assemblées générales quant aux balises et aux arguments qui soutiennent le fait d'une école sans devoir. Un document écrit les présentant, à l'intention des enseignants, est en cours de rédaction.</p> <p>Le comité de pilotage assurera une vigie quant à l'implantation au cours des prochaines années de cette réalité. Les parents aimeraient être outillés pour soutenir l'école sans devoir auprès de certains parents qui n'adhèrent pas à cette réalité ou la questionnent et souhaitent également soutenir l'équipe-école pour maintenir cette pratique.</p>
	6	<p>Correspondance reçue (information)</p> <p>Il n'y a pas eu de correspondance.</p>

	7	Service de garde (information) Mme Isabelle Mahar explique qu'il y a eu deux belles journées pédagogiques, dont une au Centre Durocher. Les éducatrices et les élèves ont bien aimé leur expérience et souhaiteraient répéter celle-ci. Les 5 et 6 décembre prochains, il y aura la première édition du Marché de Noël du service de garde de l'école. Les profits générés par les ventes serviront à acheter des articles pour les enfants du service de garde, notamment des jeux de société.
	8	OPP (information) La première rencontre a eu lieu le 2 octobre dernier. L'organisme continuera de soutenir la friperie, ainsi que les différentes activités de l'école. Afin de contacter l'OPP, la meilleure façon est de passer par la page Facebook par le biais des messages privés.
043-CE 19/20/ 12	9	Sorties éducatives (approbation) La fête de Noël sera en horaire continu (20 décembre 2019). Mme Dominique Paradis propose l'adoption.
043-CE 19/20/ 13	10	Suivi du budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2019-2020 (information et approbation) M. Cyril Martin présente les dépenses prévues au budget du conseil d'établissement pour l'année 2019-2020. Mme Audrey Noël propose l'approbation du budget.
	11	Mise à jour : qualité de l'eau potable (information) Le ministère de l'Éducation a transmis des directives aux commissions scolaires quant aux mesures et aux amendements à faire pour réduire la présence de plomb dans l'eau. La qualité de l'eau de l'école Saint-Malo sera testée et, s'il y a lieu, des amendements seront apportés au plus tard le 23 juin 2020.
	12	Suivi sur la photographie scolaire (information) L'ensemble des commentaires sur la photographie scolaire sont positifs. La même entreprise sera retenue. Les dates choisies sont le 22 et le 23 octobre 2020.

<p>043-CE 19/20/ 14</p>	<p>13 Autres sujets</p> <p>13.1 Stratégie en matière de sécurité routière aux abords de l'école Saint-Malo par la Ville de Québec (présentation d'un représentant de la Ville de Québec, M. Jérôme Nadeau, ing.) La proposition des aménagements est présentée pour l'amélioration de la sécurité routière autour de l'établissement. M. Nadeau recueille les commentaires des membres du conseil d'établissement quant à cette présentation. Les travaux du comité de sécurité routière produits l'an dernier ont porté fruit. Les membres du conseil d'établissement soulignent le travail fait par les membres de ce comité.</p> <p>13.2 Consultation sur l'offre d'un parcours complet de la 1^{re} à la 5^e secondaire aux élèves du bassin de l'école Cardinal-Roy</p> <p>Consultation portant sur l'OFFRE D'UN PARCOURS COMPLET DE LA 1^{RE} À LA 5^E SECONDAIRE AUX ÉLÈVES DE BASSIN DE L'ÉCOLE CARDINAL-ROY</p> <p>Considérant qu'en vertu de l'article 78.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> qui indique qu'un conseil d'établissement peut donner son avis à la commission scolaire sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire;</p> <p>Considérant la résolution CC : 33/11/19 du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2019;</p> <p>Considérant l'état de situation présenté dans cette même résolution;</p> <p>Attendu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale (ou l'entité qui la remplacerait en vertu des modifications proposées actuellement dans le projet de loi 40) tienne compte, au même titre qu'il a été attendu qu'il y avait lieu de statuer quant au bassin d'alimentation de l'école Marguerite-Bourgeoys, du bassin d'alimentation de l'école Saint-Malo pour ses écoles secondaires de bassin. Il est demandé que soit prise en considération la proximité géographique avec l'école secondaire Joseph-François Perrault pour les adresses domiciliaires des parents résidant au sud du boulevard Charest pour la désignation de l'école secondaire de bassin. Cette façon de déterminer l'école de bassin, de façon géographique et non par école, pourrait également être prise en compte pour l'école Marguerite-Bourgeoys.</p> <p>Considérant les avis et commentaires qui ont été formulés par les membres du conseil d'établissement de l'école Saint-Malo;</p> <p>Sur proposition de Madame Andrée Mainville, il est résolu à la majorité;</p> <p>DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la proposition soumise à la consultation des conseils d'établissement par la Commission scolaire de la Capitale.</p>
-----------------------------	--

École primaire Saint-Malo
286, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec (Québec) G1N 3G4
Téléphone : 418 686-4040, poste 4043 Télécopieur : 418 682-5894

	14	Clôture de l'assemblée
		La levée de l'assemblée se fait à 21 h 42.

Adopté le 29 janvier 2019

Signature

Julie Vincent
Directrice d'école

Signature

Andrée Mainville
Présidente

Date

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXES

**Ces annexes s'ajouteront au moment d'en verser la copie originale signée
au registre des délibérations**

N° de l'annexe	N° à l'ordre du jour	Sujet de l'annexe
1	2	Ordre du jour
2	4	Procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2019
3	13.2	Avis des instances sur l'offre d'un parcours complet de la 1 ^{re} à la 5 ^e secondaire aux élèves du bassin de l'école Cardinal-Roy